

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS  
SEANCE DU 8 JUILLET 2013  
DELIBERATION N°2013-54

**OBJET : Convention avec l'IRFSS de la Croix-Rouge française.**

**LE CONSEIL,**

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

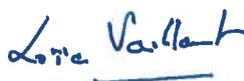
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

**DECIDE**

**D'APPROUVER à l'unanimité** la convention avec l'Institut régional de formation sanitaire et sociale de la Croix-Rouge française relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme d'Etat d'ergothérapeute et à la reconnaissance du grade de licence.

Fait à Tours, le 10 juillet 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT